



Objectifs

Former des professionnels de l'Aide à Domicile pour concourir au maintien à domicile des personnes âgées, malades, handicapées et aux familles en difficulté momentanée.

Public

Cette formation s'adresse à des jeunes motivé(e)s par la communication, souhaitant prendre des responsabilités et des initiatives dans leur travail et par ailleurs titulaires :

- ▶ d'un BEP CSS (Carrières Sanitaires et Sociale) ou Bioservices, dominante ATA (Agent Technique d'Alimentation)
- ▶ ou d'un CAP P.E. (Petite Enfance) ou ETC (Employé Technique de Collectivités)

Formation

D'une durée d'un an, la formation très professionnalisée se déroule en alternance sous statut scolaire : 2 jours de cours et 3 jours de stage par semaine. Suivant le profil des élèves (CAP ou BEP), les enseignements (contenus, durée...) sont différenciés. La formation s'articule autour de deux axes :

L'enseignement pratique et technique

- ▶ Sciences Médico-Sociales
- ▶ Physiopathologie
- ▶ Techniques de services à l'usager à domicile
- ▶ Techniques du logement
- ▶ Animation

La formation professionnelle

- ▶ Sur le terrain, en milieu professionnel :
 - ❑ au domicile des personnes, au sein d'une structure d'aide à domicile
 - ❑ en structure d'accueil collectif

Enseignement complémentaire

- ▶ Préparation aux concours d'entrée en école d'Aide Soignant et d'Auxiliaire de Puériculture

Examen

Les épreuves de la Mention Complémentaire Aide à Domicile

- ▶ Pour les élèves titulaires d'un BEP CSS

Epreuves	Unité	Coef.	Mode
E1 : Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne	U 1	3	CCF
E2 : / Dispense			
E3 : Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale	U 3	3	Oral (45 mn)

- ▶ Pour les élèves titulaires d'un CAP PE, d'un CAP ETC ou d'un BEP Bioservices ATA

Epreuves	Unité	Coef.	Mode
E1 : / Dispense			
E2 : Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie	U 2	3*	CCF
E3 : Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale	U 3	3	Oral (45 mn)

Les résultats aux examens

- 2010 : 100 % ● 2009 : 100 % ● 2008 : 94 % ● 2007 : 100 % ● 2006 : 90,5 % ● 2005 : 100 % ●

Que faire avec une Mention complémentaire Aide à Domicile ?

La Mention Complémentaire Aide à Domicile permet de s'insérer rapidement dans la vie active mais il est toutefois possible de poursuivre ses études.

Entrer dans la vie active

Le titulaire de la MCAD est salarié d'associations, de collectivités territoriales, d'employeurs particuliers, ou d'organismes et de services concourant au maintien à domicile. Il exerce son activité :

- ▶ auprès des familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées
- ▶ en logement privé, individuel ou collectif

Poursuivre ses études

- ▶ **Bac Professionnel SPVL**, Services de Proximité et Vie Locale (cf. fiche Bac Pro SPVL)
- ▶ **Bac Professionnel ASSP**, Accompagnement, Soins et Services à la Personne
- ▶ TISF : Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
- ▶ AS/AP : Aide Soignant ou Auxiliaire de Puériculture après réussite aux concours d'entrée. Le titulaire d'une MCAD peut être dispensé de certains modules d'Aide Soignant dans quelques écoles.